

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le vendredi 21 août 2026

Informations générales

Prénom : Gaultier

Nom : Barry-Camu

Numéro de dossier : R-4344-2026

Courriel : gaultier.barry-camu@outlook.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Paramètres et caractère incitatif des MTSM

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les membres de l'AHQ-ARQ sont concernés par le partage des surplus et des manques à gagner d'HQTD. L'AHQ-ARQ entend vérifier si les paramètres proposés répartissent équitablement les risques entre HQTD et leur clientèle et s'ils favorisent l'efficacité sans compromettre la qualité du service.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner notamment le traitement des manques à gagner, les zones sans partage, les seuils ou plafonds applicables ainsi que l'opportunité d'un partage des surplus devenant plus favorable à la clientèle lorsque ceux-ci augmentent. Elle évaluera également la pertinence de paramètres distincts pour le Transporteur et le Distributeur. L'AHQ-ARQ entend recommander que les paramètres ne soient approuvés que s'ils protègent adéquatement la clientèle et permettent de s'assurer que les gains d'efficacité ne sont pas réalisés au détriment de la qualité du service. Elle entend notamment examiner le caractère suffisant du balisage présenté, l'expérience réglementaire québécoise et l'opportunité de lier le partage des surplus au respect d'indicateurs de performance.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite, contre-interrogatoires et argumentation.

Sujet no. 2

Sujet : Maintien des CER et fin des anciens mécanismes

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Le maintien des CER actuels et la fermeture des CER associés aux anciens mécanismes déterminent la répartition des risques entre HQTD et leur clientèle. L'AHQ-ARQ entend examiner leur justification et leur cohérence avec les nouveaux MTSM.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend recommander que chaque CER soit maintenu uniquement s'il concerne des écarts matériels, difficilement prévisibles et principalement hors du contrôle d'HQTD. Les éléments admissibles, les exclusions et les modalités de traitement des écarts favorables ou défavorables à la clientèle devront être clairement définis. L'AHQ-ARQ entend également examiner la cohérence entre le maintien des CER et les paramètres des MTSM proposés et s'assurer que les soldes des anciens mécanismes soient établis et disposés adéquatement avant leur fermeture.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite, contre-interrogatoires et argumentation.

Sujet no. 3

Sujet : Établissement, disposition et rémunération des soldes

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'établissement annuel des surplus et des manques à gagner ainsi que l'accumulation, la rémunération et la disposition ultérieure des soldes peuvent entraîner des délais, des frais d'intérêt et des transferts entre différentes cohortes ou catégories de consommateurs.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend recommander une reddition de comptes annuelle, publique et vérifiable présentant notamment les calculs des MTSM, les mouvements des CER, les intérêts ainsi que les écarts entre les données prévisionnelles et réelles. Elle entend également recommander que les soldes soient disposés dans les meilleurs délais, que tout report à un cycle tarifaire subséquent soit justifié et que les sommes à récupérer auprès de la clientèle et celles devant lui être remises bénéficient d'un traitement équitable.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite, contre-interrogatoires et argumentation.

Sujet no. 4

Sujet : Compte de pass-on de l'électricité patrimoniale

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les membres de l'AHQ-ARQ sont concernés par les ajustements qui pourraient être intégrés au compte de pass-on au titre des coûts d'acquisition de l'électricité patrimoniale ainsi que par leur répartition entre les catégories de consommateurs.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend recommander que la décision rendue au présent dossier se limite à reconnaître la possibilité d'un tel ajustement. Aucune somme ne devrait être récupérée avant le

dépôt de la décision gouvernementale applicable ainsi que du montant concerné, de son mode de calcul, de ses impacts tarifaires et de sa répartition entre les catégories de consommateurs. L'AHQ-ARQ entend également examiner si la reddition annuelle existante permet de concilier les sommes liées à cet ajustement qui sont comptabilisées, récupérées et réparties entre les catégories de consommateurs et, au besoin, recommander qu'elle soit complétée à cet effet.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite, contre-interrogatoires et argumentation.

Sujet no. 5

Sujet : Mécanisme associé aux pannes majeures

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Le Distributeur propose de faire passer de 8 M\$ à 40 M\$ la provision annuelle pour pannes majeures et d'établir une fourchette de ± 20 M\$. Les membres de l'AHQ-ARQ sont concernés par les coûts de ce mécanisme et par la continuité et la qualité du service.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend vérifier si la provision et la fourchette proposées reposent sur une évaluation historique représentative, normalisée et prospective des coûts. Elle entend recommander que les événements et les coûts admissibles soient clairement définis, que seuls les coûts nécessaires et prudemment engagés soient reconnus et que les sommes comptabilisées soient nettes de tout remboursement ou autre recouvrement. L'AHQ-ARQ entend également examiner si les suivis annuels existants sur les pannes majeures et la qualité du service sont suffisants et, au besoin, recommander qu'ils soient complétés afin de présenter les événements visés, leur durée, les coûts admissibles, les remboursements ou autres recouvrements, les sommes portées au CER ainsi qu'une réévaluation périodique des paramètres du mécanisme.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite, contre-interrogatoires et argumentation.